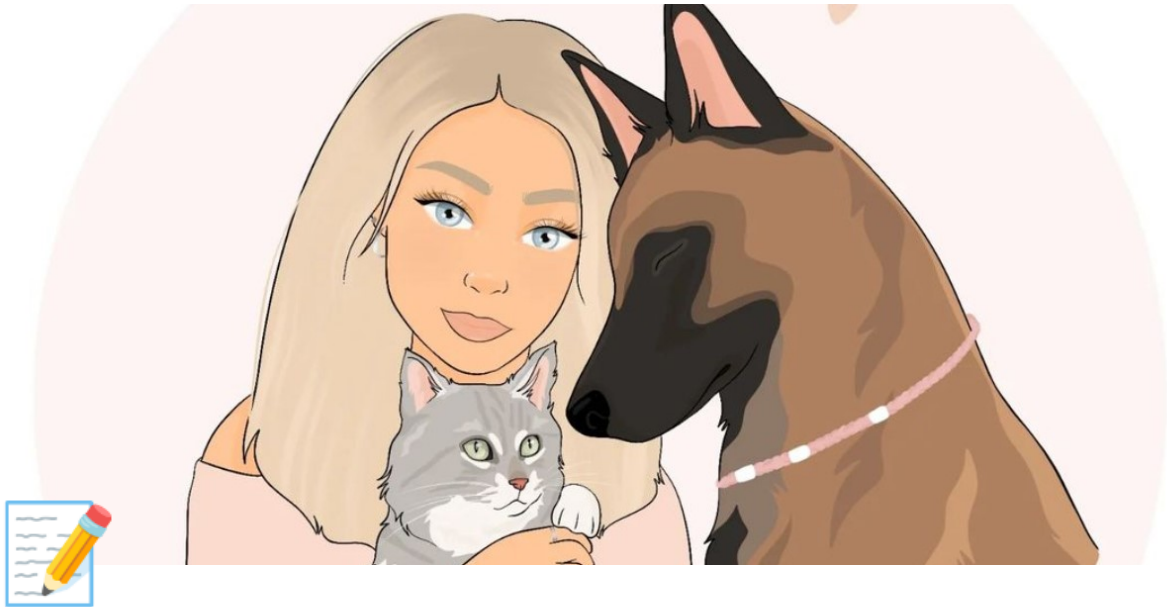




Condition générales de vente pour l'accompagnement éducatif et les activités collectifs

Pet's Chou - Mlle Nikita LANDREAU

📍 Boulevard oscar planat, 16100 Cognac

☎ 06 61 94 31 06

✉ petschou17@gmail.com

🌐 petschou1617.fr

SIRET : 88092993000027

Article 1 – Généralité

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités des prestations

proposées par Pet's Chou dans le cadre de l'éducation canine, de comportement canin et des activités collectives canine.

Le client reconnaît avoir été informé des CGV, et toute prise de rendez-vous implique une acceptation sans réserve de celles-ci.

Le terme "client" désigne toute personne physique ou morale faisant appel aux prestations, ainsi que les personnes présentes à tout ou partie d'une séance.

Article 2 – Prestations, cadre des rendez-vous

Pet's Chou propose des séances d'éducation canine et des activités collectives encadrées adaptées aux besoins du chien.

Les séances comprennent un bilan comportemental obligatoire suivi de cours pratiques et/ou théoriques.

Les lieux sont définis selon les besoins (domicile, terrain, espaces publics).

La méthode repose sur la coopération et le respect de l'intégrité physique et psychique du chien.

Seuls les colliers plats et harnais sont autorisés, tout outil coercitif est proscrit.

Article 3 – Réservation

Les réservations s'effectuent par téléphone, message ou email. Elles sont validées après accord des deux parties.

Article 4 – Tarifs et paiement

Les tarifs sont communiqués avant la prestation. Le règlement est dû avant ou le jour de la séance par virement bancaire sauf accord contraire.

Les tarifs sont disponibles en euros sur le site internet petschou1617

Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, une pénalité équivalente à 10 % du montant dû par mois de retard sera appliquée, sans mise en demeure préalable.

Article 5 – Annulation

Toute annulation doit être effectuée au moins 48h à l'avance. À défaut, la prestation sera facturée.

En cas d'arrêt du processus avant la fin du forfait, aucun remboursement partiel ne pourra être exigé.

Sans nouvelles du client pendant 3 mois, le programme sera considéré comme abandonné.

En cas de motif médical, les séances peuvent être reportées.

Article 6 - Retard

Tout retard du client ne pourra être rattrapé et la séance se terminera à l'heure prévue.

Article 7 - Obligation du client

Le client s'engage à fournir des informations exactes sur son chien et à respecter les consignes données.

Le client reste entièrement responsable de son chien durant toutes les séances. Le chien doit être exempt de toute maladie contagieuse. Tout problème de santé connu doit être signalé avant le début des séances. Le client s'engage à poursuivre le travail à domicile conformément aux recommandations qui lui seront données, à respecter les besoins fondamentaux de son chien (physiques, mentaux et émotionnels) et à ne recourir à aucune méthode basée sur la peur, la douleur, l'intimidation ou la contrainte. L'utilisation de méthodes coercitives, d'outils ou de techniques aversives (colliers de dressage électroniques, colliers étrangleurs, colliers à pics, punitions physiques, etc.) est strictement interdite. En cas de non-respect de ces engagements, Pet's Chou ne saurait être tenue responsable des résultats obtenus.

De plus, si le client utilise ou fait utiliser des méthodes ou outils coercitifs, Pet's Chou se réserve le droit d'arrêter immédiatement le suivi sans remboursement des séances déjà réalisées ou à venir.

Article 8 - Obligation du prestataire

Pet's Chou s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Les résultats dépendent toutefois de l'investissement personnel du client entre les séances.

En cas de situation dépassant ses compétences, Mlle Nikita LANDREAU s'engage à orienter le client vers un professionnel adapté.

Article 9 - Chiens catégorisés ou mordeurs

Le client doit être en règle vis-à-vis de la législation relative aux chiens mordeurs ou catégorisés.

Le port de la muselière est obligatoire lors des consultations concernées.

Toute mise en danger du prestataire pourra donner lieu à dépôt de plainte et signalement.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Les supports, fiches, photos et vidéos remis au client sont la propriété intellectuelle de Pet's Chou - Mlle Nikita LANDREAU

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 11 - Droit à l'image

Le client autorise l'utilisation de son image et celle de son chien à des fins de communication (site, réseaux sociaux, supports pédagogiques), sauf refus écrit.

Aucune image ne sera utilisée de manière préjudiciable ou contraire à la loi.

Article 12 - Incapacité de travail

En cas de maladie ou d'accident empêchant l'exécution des prestations, Pet's Chou - Mlle Nikita LANDREAU se réserve le droit de reporter ou d'annuler les séances sans indemnité.

Le client en sera informé dans les meilleurs délais.

Article 13 - Assurance

Pet's Chou - Mlle Nikita LANDREAU déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités.

Article 14 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sauf si la prestation a commencé avec son accord exprès.

En réservant une séance, le client reconnaît renoncer à ce droit afin de permettre l'exécution immédiate du service.

Article 15 - Médiateur

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de : MEDIAVET

Adresse : 126 chemin de l'Abreuvoir

38410 Saint-Martin-d'Uriage – France

Téléphone : 07 56 82 29 22

Email : contact@mediavet.net

Article 16 - Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations en cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : Blessures graves, les catastrophes naturelles, les guerres, les émeutes, les grèves totales ou partielles, les épidémies, les pandémies, les interruptions ou retards dans les transports, les blocages des réseaux de télécommunications, les actes de terrorisme ou les intempéries exceptionnelles.

La partie empêchée par un cas de force majeure en informera l'autre par tout moyen dans les meilleurs délais. Les obligations des parties seront suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure. Si celui-ci perdure plus de deux (2) mois, chacune des parties pourra résilier le contrat de plein droit, sans indemnité ni dommages et intérêts.

Article 17 - Litige et tribunal compétent

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'efforceront en premier lieu de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant le Tribunal Judiciaire d'Angoulême.

Cette clause n'a pas pour effet de priver le consommateur de la faculté de saisir le tribunal de son domicile conformément aux dispositions légales en vigueur (notamment l'article R. 631-1 du Code de la consommation).